Aide clôture, terrasse, servitude de vue

Par **juju39**, le **22/03/2018** à **13:51**

Bonjour à tous,

Je vous explique mon problème ;) :
Je suis propriétaire d'une maison mitoyenne et mon voisin a construit une terrasse (à 10 cm de la limite séparative), créant une servitude de vue.
Mais je souhaite également faire une extension de terrasse à coté de la sienne, mais le problème est que je ne peut pas séparer ces 2 terrasses par un clôture ou autre à cause de la nature et de la hauteur (DP refusé)
Ci-dessous extrait du PLU:

Clôtures :
- L'aspect des murs et des murets bâtis le long des voies et emprise publique sera en harmonie avec celui des façades.
- Les clôtures seront constituées à l'exception du secteur UCa situé au nord de la ville (entre les Gours et le Paradis) :
- par des haies vives,
- ou par des dispositifs murs, grillages, claire-voies…
ne dépassant pas 1,80 m de hauteur.
- Dans le secteur zone UCa, situé au nord de la ville (entre les Gours et le Paradis), les clôtures devront présenter une transparence ou être composées de haies afin d'intégrer le passage de la petite faune:
La hauteur est mesurée à partir du terrain naturel en son point le plus haut par rapport à une limite parcellaire de hauteur différente entre les deux parcelles concernées.

Je souhaite savoir ce qu'ils entendent par "dispositif murs" et les "..."
Mon cas de figure et un peu compliquer, je souhaite avoir mon intimité mais cela semble difficile à moins qu'il supprime ça terrasse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/03/2018** à **13:56**

Bonjour

Désolés nous ne sommes qu'un forum étudiant, à ce titre nous ne sommes pas en mesure de prodiguer des conseils juridiques.

Merci pour votre compréhension

Cordialement

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés